

ZFE à Nantes : la métropole défend une mesure moins contraignante qu'ailleurs

Par Laurène Trillard

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 5 heures



«Moins de 1% du parc roulant» sera concerné par la mesure à Nantes. *hadrian- ifeelstock / ifeelstock - stock.adobe.com*

Les voitures munies d'une vignette Crit'Air «non classées» ne pourront plus circuler librement à partir de 2025, la mise en place d'une ZFE dite de «vigilance». Cette mesure reste moins restrictive que dans d'autres métropoles.

Le Figaro Nantes

En 2025, les véhicules munis d'une vignette Crit'Air 1 ou 2 seront les derniers autorisés à Paris, dans le cadre de l'application progressive de la ZFE (zone à faibles émissions). Au même moment, la réglementation sera bien moins contraignante à Nantes. Seuls ceux dits «*non classés*» selon la classification Crit'Air (globalement ceux immatriculés avant 1997) seront proscrits de la ville, aux heures de pointe, afin d'améliorer la qualité de l'air. Les voitures de collection le seront également et ne bénéficieront pas de dérogation.

Environ 4000 véhicules devraient être concernés par ces restrictions, soit «*moins de 1% du parc roulant*» selon la métropole. Le périmètre sera limité à l'intérieur du périphérique nantais, du lundi au vendredi, de 7h à 9h et de 16h à 19h.

ZFE de «vigilance»

Cette proposition de mise en place de ZFE (zone à faibles émissions) dite de «vigilance» a été votée jeudi lors du conseil métropolitain nantais. *«Il s'avère que le cadre a quelque peu changé puisque, lors d'un comité interministériel du 10 juillet 2023, il nous a été notifié que nous n'étions plus obligés de mettre en place une ZFE trop restrictive»*, a commenté Tristan Riom, vice-proutident de Nantes Métropole en charge des transitions énergétiques. La mesure s'inscrit dans le cadre de la loi Climat et résilience.

Après des études menées notamment avec l'association Air Pays de la Loire, le conseiller métropolitain s'est rendu compte que *«la ZFE n'est pas un outil miracle pour améliorer la qualité de l'air chez nous»*. *«Ça l'est dans d'autres endroits, lorsqu'on est dans une cuvette avec peu de flux d'air, mais chez nous, ça a un effet limité. Ce sont les autres actions que nous pouvons mettre en place, notamment en termes de mobilités, qui auront le plus d'impact»*, a-t-il détaillé, en faisant référence au plan de déplacements urbain nantais qui encourage par exemple la pratique cyclable. *«Si nous étions dans une collectivité qui n'assumait pas ces transformations, nous aurions été obligés de mettre en place une ZFE coercitive. On n'est vraiment pas dans l'écologie punitive, au contraire, on est dans une écologie de transformation»*, s'est-il félicité.

À partir du 1^{er} janvier 2025, les automobilistes nantais devront donc s'être procurés un autocollant coloré disponible sur le site officiel de la vignette Crit'Air. Si ce n'est déjà fait : *«Avec les épisodes de pollution de l'air que nous connaissons, demain, la préfecture pourrait prendre des arrêtés en fonction des vignettes Crit'Air, donc de toute façon, il va falloir équiper tous les véhicules»*, a rappelé Tristan Riom. À certains endroits, les ZFE sont d'ores et déjà en vigueur et nécessitent le certificat qualité de l'air, vendu à 3,72€.

Vers une augmentation des contraintes ?

Chaque année, la métropole compte évaluer la ZFE : *«Au bout de trois ans, si les résultats ne sont pas concluants, on pourra monter le niveau de contraintes, passer en Crit'Air 5 ou 4 en fonction des besoins car évidemment, c'est la santé de la population qui va nous guider»*, a précisé Bertrand Affilé, vice-proutident de Nantes Métropole, qui a également planché sur ce dossier.

Le dispositif a été salué unanimement par les élus. *«La délibération prend en compte des inquiétudes qu'ont exprimées de nombreux usagers»*, s'est réjoui le conseiller communiste Éric Couvez, en décrivant les *«salariés qui utilisent la voiture dans leurs déplacements, faute de solutions alternatives, et parce qu'obligés, faute de moyens, d'habiter en deuxième voire troisième couronne»*. *«C'est une bonne chose qu'on soit sur une ZFE allégée, dite de vigilance, pour des raisons évidentes de conflit entre les impératifs écologiques auxquels nous sommes tous attachés, et les enjeux sociaux qui étaient extrêmement prégnants sur ce dossier»*, a partagé de l'autre côté Laurence Garnier, sénatrice LR de Loire-Atlantique et conseillère métropolitaine.

La rédaction vous conseille

- **Circulation automobile à Nantes : la métropole tacle les «affreux boomers» qui ne veulent pas s'adapter**
- **Le vélo, désormais presque indispensable**
- **Dépense supplémentaire, trajets allongés... À Nantes, le casse-tête des automobilistes face à l'extension du stationnement payant**

Sujets

- Voiture
- Pollution
- pollution de l'air